

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».



LES ALGÉRIENS GARDENT ESPOIR



<http://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-29-d%C3%A9cembre-2015>

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Loi n°302 du 30 décembre 2015 - Source Mr Serge AMORICH -

Deux articles importants figurent dans la loi de finances pour 2016 : les articles 132 et 133 - PDF n°2 joint à l'info

L'article 132 concerne les fonctionnaires et militaires

Les pensions de retraite liquidées en application du code des pensions civiles et militaires de retraite avant le 19 octobre 1999 peuvent être révisées à la demande des intéressés, déposée après le 1er janvier 2016, et à compter de cette demande, afin de prendre en compte le droit à campagne double prévu en application du c de l'article L. 12 du même code, au titre de leur participation à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc, selon les modalités en vigueur à la date de promulgation de la présente loi.

L'article 133 concerne les veuves de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France

Une allocation viagère d'un montant annuel de 3 415 €, indexé sur le taux d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation de tous les ménages, hors tabac, est instituée au profit des conjoints et ex-conjoints, mariés ou ayant conclu un pacte civil de solidarité, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France.

Le bénéfice de cette allocation est ouvert dès lors :

- 1° Que le conjoint ou l'ex-conjoint survivant n'est pas remarié ou n'a pas conclu un pacte civil de solidarité ;
- 2° Qu'il ne perçoit pas l'allocation de reconnaissance et n'a pas perçu un capital mentionnés à l'article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ;
- 3° Qu'il présente sa demande dans un délai d'un an à compter du décès de l'ancien membre des formations supplétives.

Les demandes d'attribution de l'allocation prévue au I présentées par les conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens membres des formations supplétives décédés avant la date d'entrée en vigueur du présent article sont recevables, dans le respect des conditions mentionnées aux 1° et 2° du I, jusqu'au 31 décembre 2016.

Les demandes d'attribution de l'allocation prévue au I présentées par les conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens membres des formations supplétives décédés avant la date d'entrée en vigueur du présent article sont recevables, dans le respect des conditions mentionnées aux 1° et 2° du I, jusqu'au 31 décembre 2016.

Votre attention est attirée sur l'importance de l'article 133 vis à vis des veuves qui ne perçoivent pas encore l'allocation de reconnaissance. Il est très important que l'information leur parvienne et nous vous remercions pour votre éventuelle ampliation.

2/ Geneviève SALASC : une femme combattante vient de nous quitter - Auteur Michel DELENCLOS –

Madame SALASC Geneviève, née GASSER, (13.11.1926-08.12.2015) est décédée à Six-Fours-les-Plages ; une cérémonie religieuse s'est déroulée à l'église Saint-Pierre du Brusac à Six-Fours.

Fille d'un médecin d'Oran. Petite-fille du sénateur radical, Jules Gasser (11.04.1865-28.05.1958), né à Oran. Épouse du médecin gynécologue d'Alger, Jean Ernest Eugène SALASC. Mère de cinq enfants...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.francepresseinfos.com/2015/12/genevieve-salasc-une-femme-combattante.html>

3/ Hocine AÏT AHMED : « Du temps de la France, l'Algérie, c'était le paradis ! » - Auteur Mr Manuel GOMEZ -



Hocine Aït Ahmed reconnaissait le rôle positif de la colonisation.

Nous n'allons pas écrire ici la biographie d'Hocine Aït Ahmed, l'un des chefs historiques (ce qu'il refusait d'être) du FLN et de l'indépendance algérienne. Cette figure emblématique de la révolution algérienne est décédée le 23 décembre en Suisse, à l'âge de 89 ans. Il sera enterré ce prochain vendredi 1er janvier 2016 à Aïn El Hammam (wilaya de Tizi Ouzou).

Il avait adhéré au PPA (Parti du peuple algérien) dans les années 40 et fut l'une des principales victimes de la « chasse aux Kabyles », ce qui l'obligea à s'installer au Caire (Égypte). Il a aussi été arrêté par les autorités françaises, en compagnie de Ben Bella, Lacheraf, Boudiaf (qui sera assassiné) et Khider, lors du détournement de l'avion (1956) qui devait les conduire du Maroc à Tunis. Dès son retour en Algérie, Hocine Aït Ahmed s'oppose aux dérives totalitaires et fonde le FFS (Front des forces socialistes). Parti qui comptabilisera plus de 400 assassinats non reconnus. Il tourne le dos au FLN quand un pouvoir militaire se met en place. Emprisonné lors du coup d'État de Boumédiène (1965), il s'évade de la prison d'El-Harrach en 1966, et s'exile une première fois en Suisse...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.bvoltaire.fr/manuelgomez/hocine-ait-ahmed-temps-de-france-lalgerie-cetait-paradis,228197>

Citation en juin 2005, Revue Historique n°248 :

« Les religions, les cultures juive et chrétienne se trouvaient en Afrique du Nord bien avant les arabo-musulmans, eux aussi colonisateurs, aujourd'hui hégémonistes. Avec les Pieds-Noirs et le dynamisme - je dis bien les Pieds-Noirs et non les Français - l'Algérie serait aujourd'hui une grande puissance africaine, méditerranéenne. Hélas ! Je reconnais que nous avons commis des erreurs politiques, stratégiques. Il y a eu envers les Pieds-Noirs des fautes inadmissibles, des crimes de guerre envers des civils innocents et dont l'Algérie devra répondre au même titre que la Turquie envers les Arméniens ».

« Avant ? Vous voulez dire du temps de la colonisation ? Du temps de la France ? Mais c'était le paradis! Des fleurs, des fruits, des légumes partout, des restaurants. Maintenant nous manquons de tout : de crèches, d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires, mais le parti et la police ont des immeubles neuf... La plus grande misère ici est intellectuelle ».

[Réponse de Hocine Aït Ahmed au journaliste français du Figaro magazine en février 1990 qui lui demandait comment était l'Algérie avant l'indépendance. *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Jean-Charles Jauffret et Charles Robert Ageron, éd. *Autrement*, 2003, p. 551]

4/ Le 5 avril 1949 : Le Hold-up de la poste d'Oran

Aït Ahmed organisa, avec Rabah Bitat et Ahmed Ben Bella, le célèbre braquage de la poste d'Oran qui permit, en avril 1949, de renflouer les caisses du P.P.S d'une importante somme d'argent, évaluée à 3,6 millions de francs (de l'époque).



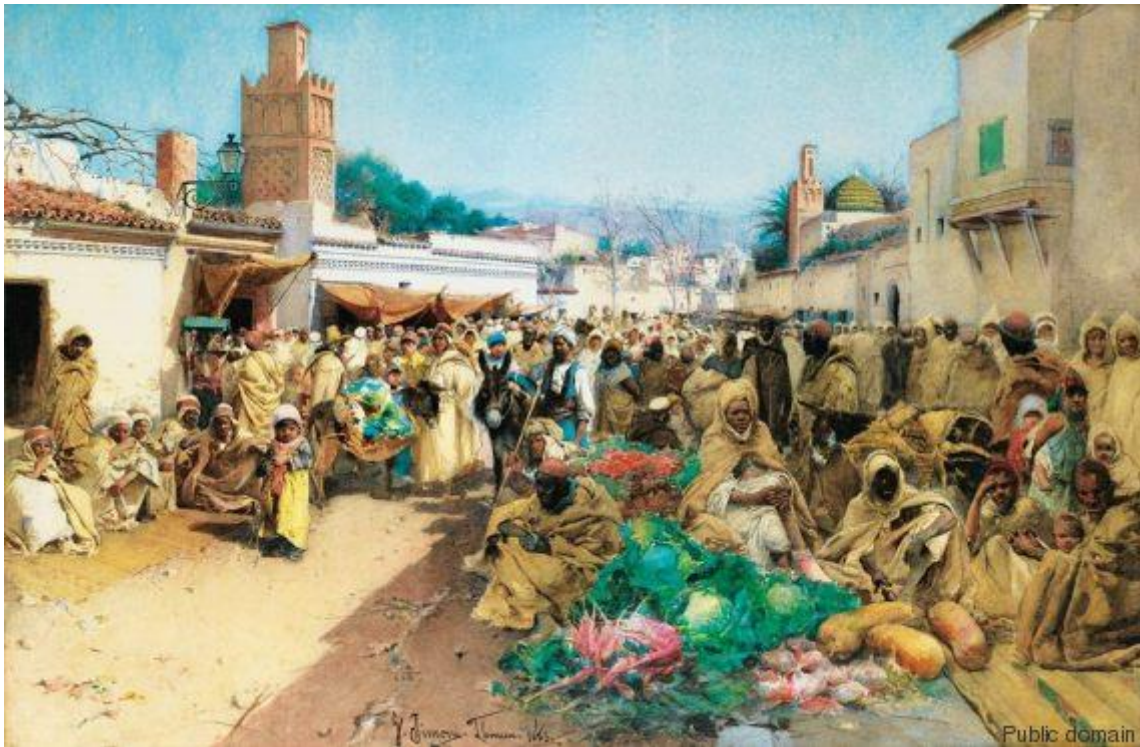
Certaines subtilités de ce dossier ne peuvent être saisies qu'avec un minimum de connaissance de la structure de l'OS. S'agissant d'une organisation paramilitaire, clandestine, elle était rigoureusement cloisonnée. Elle fonctionnait selon un principe dit : « Pyramidale ». Le chef national, en occurrence Aït Ahmed, ne devait connaître que ses deux lieutenants qui, eux-mêmes, ne devaient pas se connaître. Il en était de même pour les responsables régionaux. Les régions sont autonomes. Les cellules sont composées de trois à cinq individus. Plus tôt trois que cinq. Elles étaient scrupuleusement cloisonnées.

Qui a initié et exécuté le hold-up de la poste d'Oran ? A notre humble connaissance et à ce jour, il existe trois versions : l'enquête judiciaire, la version de Ben Bella livrée à Robert Merle, entre 1962 et 1965 et celle d'Aït Ahmed, largement rapportée par la presse algérienne suite à son retour d'exile 1989....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://face-a-face.blogs.nouvelobs.com/tag/poste-d'oran>

5/ Quand Tlemcen se mettait à la mode de Grenade, Cordoue et Séville

A Tlemcen, l'apport andalou est fort et demeure encore vivace à ce jour. La ville qui a été une terre de refuge des andalous en été profondément marquée...



Marché à Tlemcen au 19^{ème} siècle

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.huffpostmaghreb.com/fawzi-sadallah/tlemcen-andalous-morisques_b_8892706.html?utm_hp_ref=algeria

6/ Un ancien combattant d'Algérie rend sa décoration à Le Drian

C'est une petite croix en laiton à l'effigie de la République, suspendue à un ruban rouge et blanc. A l'avant, elle porte les mots « République française », et au revers, l'inscription « Croix de la valeur militaire ». André Théret, 80 ans, l'a reçue le 30 mai 1960 pour avoir « fait mettre hors de combat des rebelles », en Algérie. « Il n'y avait officiellement là-bas aucune guerre, seulement des "opérations maintien de l'ordre", rappelle l'ancien combattant. Pourtant 25 000 Français dont une majorité de jeunes appelés ont perdu la vie. »

Cette décoration, l'enseignant spécialisé à la retraite ne peut plus la voir. Aussi, l'a-t-il purement et simplement renvoyée à Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, le 2 décembre. « Cet acte grave », explique-t-il dans une lettre d'accompagnement à l'attention du ministre, lui a été dicté par la conjugaison de récents événements : les cérémonies du 11 Novembre dans son village ardennais de Wignicourt suivies, deux jours plus tard, par les attentats de Paris et de Saint-Denis et l'instauration de l'état d'urgence...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/12/30/un-ancien-combattant-d-algerie-rend-sa-decoration-a-le-drian_4839582_3224.html

NDLR : Il s'agit d'un écolo bien connu localement pour ses vives réactions. Il est étonnant que cette conjugaison, avec un pacifisme récent, ne soit pas éventuellement associée à une demande de reversement de sa prime d'ancien combattant.

7/ A Oxford, une statue du colon Cecil Rhodes fait polémique

Des étudiants de la prestigieuse université d'Oxford demandent le retrait d'une statue représentant Cecil John Rhodes, archétype du colonialiste anglais. Cette polémique relance le débat sur l'héritage de la colonisation au Royaume-Uni.

« Mettre quelqu'un sur un piédestal, littéralement, revient à tolérer tacitement son héritage », confiait Daisy Chandley, étudiante en philosophie, politique et économie, engagée dans la campagne Rhodes Must Fall In Oxford («Rhodes doit tomber à Oxford») à l'AFP.

Fondateur de la société minière De Beers, Cecil Rhodes (1853-1902) fut l'un des artisans de l'expansion coloniale de l'Empire britannique en Afrique australe et premier ministre de la colonie du Cap, en Afrique du Sud, de 1890 à 1896...



Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://etudiant.lefigaro.fr/les-news/actu/detail/article/a-oxford-une-statue-du-colon-cecil-rhodes-fait-polemique-18395/>



Sa bibliographie : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cecil_Rhodes

8/ Pour une déchéance de nationalité antiterroriste

Source : http://www.causeur.fr/decheance-nationalite-ps-verts-daech-36038.html?utm_source=Envoi+Newsletter&utm_campaign=03a5aeb705-Newsletter_10_12_15&utm_medium=email&utm_term=0_6ea50029f3-03a5aeb705-57379221

François Hollande a confirmé la constitutionnalité de la déchéance de nationalité des terroristes. Avec la rigueur et la fermeté qu'ils reprochent par ailleurs à tous ceux ce qui ne sont pas eux, nos amis verts et rouges ont replongé, après cette annonce, dans le syndrome Gilles de la Tourette... et la crise est aiguë !

« Heures les plus sombres », « Vichy », « jeu du FN », « fasciste », « les uns contre les autres », « stigmatisation » ...Les mots « nazis », « liste », « déportation » devraient logiquement être lâchés dans les prochaines heures. Nos amis verts et rouges disent que la constitutionnalité de la déchéance de nationalité va créer deux catégories de français. C'est assez vrai. À ceci près qu'elle ne va pas les créer mais permettre au droit de rattraper les faits. Elle prend acte de l'existence de deux catégories de personnes qui vivent en France.

Mais contrairement à ce qui est répété, aucune discrimination ne sera opérée entre les binationaux et les autres français. Observons-nous une scission entre les binationaux naturalisés, qui peuvent d'ores et déjà être soumis à la déchéance de nationalité, et les autres Français? Bien sûr que non ! Cette crainte simulée et surjouée n'est pas conforme à la réalité que nous vivons. La réalité est qu'il existe d'un côté ceux qui vivent normalement en France, partagés entre passion, indifférence et exaspération pour leur pays et de l'autre ceux qui veulent simplement nous tuer...qu'ils soient binationaux ou non.

Il y a donc bien deux catégories de citoyens : ceux qui vivent pour nous tuer massivement, aveuglement, résolument et les autres, à qui il est uniquement demandé de ne pas vouloir nous tuer avec la même obstination. C'est la seule division qui existe, que la déchéance de la nationalité soit inscrite ou non dans la Constitution.

Il n'est pas possible de partager la liberté, l'égalité et la fraternité avec des gens qui nous haïssent, veulent sincèrement et concrètement notre mort, utilisent le fait d'être français pour nous attaquer plus facilement sur notre sol et ne regrettent rien – sinon de ne pas avoir massacré davantage.

Ce n'est pas la déchéance de nationalité, même constitutionnalisée, qui menace l'unité nationale mais bien ces gens qui la mettent en péril et s'auto-déchoient de leur nationalité, voire de leur humanité.

Une nation n'est ni une église ni le bon Dieu. Son rôle ultime n'est pas de tout pardonner, de tout accepter et de tendre l'autre joue. N'y voyons pas une question de principes mais de respect, de dignité voire, rêvons un peu, d'amour pour ce que nous sommes.

C'est un simple rappel à toutes fins utiles pour nos amis verts et rouges, couleurs de Noël, en ces jours de fêtes où des miracles sont, paraît-il, possibles !

BONNE ANNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO